

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	33
Représentés	9
Absent	1

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 20 septembre 2023

Votes

Pour

Contre

Abstention

Prend acte

Le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, FADLI Hafida (jusqu'au DÉL-23.093 inclus), SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GAULIER Danièle, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin Lambert, OMRANE Alain, HABI Hacène, BOLLE DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, CHIRrane El Arbi (à partir DÉL- 23.093)

Étaient représenté-e-s :

Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme FADLI Hafida (à compter DÉL- 23.094)	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à M. COELHO Vasco
Mme BRULANT Marina	mandat à M. HABI Hacène
M. GARROUT Karim	mandat à M. SAYADI Walid
M. BANCE Stéphane	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
M. CHIRrane El Arbi (jusqu'à DÉL- 23.092 inclus)	mandat à M. BOLLE Christian

Était absent : M. FONDENEIGE Matthias

Secrétaire de séance : Mme SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

OBJET

RAPPORT ANNUEL DU (DES) MANDATAIRE(S) DE LA SADEV 94

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20230920-DEL-23-105-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Présentation du rapport annuel de la SADEV 94 Exercice 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Choisy-le-Roi est actionnaire de la SADEV 94 Société d'Economie Mixte du département du Val-de-Marne en détenant une part du capital de 0,29%.

La loi du 21 Février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, rend obligatoire la présentation du rapport annuel des Sociétés d'Economie Mixte devant les assemblées délibérantes des collectivités territoriales actionnaires.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur la Société d'Economie Mixte, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle

La présentation doit être faite par le mandataire.

LE CONSEIL,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L. 1524-5 et D 1524-7 du Code général des collectivités territoriales, précisant que les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration

Vu la loi N° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et notamment son article 210,

Vu le décret N° 2022-1406 du novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire,

Considérant que la commune de Choisy-le-Roi est actionnaire public de la SADEV 94 et que le représentant de la commune au sein du conseil d'administration est Monsieur Tonino PANETTA, Maire,

Vu la délibération N° 20.087 approuvée par le conseil municipal du 16 juillet 2020, désignant Monsieur Tonino PANETTA, Maire, comme représentant de la commune de Choisy-le-Roi au sein du conseil d'administration de la SADEV,

Vu l'avis de la commission Sécurité-Travaux-Voiries-Déplacements-Stationnement Urbanisme-Logement-Développement durable-Nature en ville-Propreté en date du 8 septembre 2023,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - Le rapport annuel de la SADEV 94 Exercice 2022 est présenté au Conseil Municipal par son mandataire Monsieur Tonino PANETTA.

Article 2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 20 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20230920-DEL-23-105-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023